

Appel à projets

Dans le cadre du Contrat de partenariat **2014-2020**, passé avec le Conseil régional de Bretagne, les Communautés du pays de Saint-Malo, en lien avec le CODESEN, lancent 4 appels à projets spécifiques autour de **l'innovation économique, l'éco-mobilité, l'habitat innovant et les services aux familles et/ ou de santé.**

Les dispositifs de financement du [Contrat de partenariat 2014-2020](#) : des outils au service de l'attractivité territoriale.



Appel à projet N°1 - Soutien à l'innovation économique

2014-2020

Dans le cadre du Contrat de partenariat, passé avec le Conseil régional de Bretagne, le pays de Saint-Malo lance un appel à projets sur le thème de l'innovation économique.



Modalités de financement

L'objectif est de stimuler l'investissement et le développement des filières porteuses d'avenir pour la création d'emplois et d'entreprises.

Types de projets éligibles

- Création d'équipements mutualisés favorisant l'accueil de jeunes entreprises innovantes
- Accompagnement des acteurs locaux dans l'anticipation des mutations économiques
- Soutien aux actions collectives d'adaptation des compétences des actifs locaux
- Expérimentation relative à l'accueil et l'accompagnement des conjoint(e)s de nouveaux salariés

Types de bénéficiaires

- **Les maîtres d'ouvrages privés :** associations, groupements, coopératives, entreprises etc.

Fonds régionaux* :

- Autofinancement minimum : 20 % à 30 %
- Plancher de subvention : 50 000 €
- Plafond de subvention régionale : 50 %

Projets inférieurs à 50 000€ :

Contactez les services du pays de Saint-Malo pour connaître les autres dispositifs en vigueur.

[contrat de partenariat](#)

Les dépenses éligibles

• • •

- Études stratégiques, études d'opportunité, études de faisabilité et études préalables,
- Investissements relatifs à des équipements structurants,
- Dépenses de communication,
- Animation de réseau, accompagnement, conseil, formation,

Critères de sélection

• • •

- le caractère innovant et expérimental du projet,
- la qualité du partenariat engagé pour réaliser le projet,
- le caractère supra communal du projet ou de l'impact du projet,
- les modalités de participation du projet à la transition énergétique du territoire,
- la préservation des ressources naturelles, notamment l'eau.
- Conditions spécifiques d'intervention de la Région*

Pour en savoir plus et vous faire accompagner, contactez le pays de Saint-Malo

02 99 21 17 22 - contractualisation@pays-stmalo.fr - pays de Saint-Malo - 23 avenue Anita Conti - 35 400 Saint-Malo

Appel à projet N°2 - Soutien à l'habitat innovant

2014-2020

Dans le cadre du Contrat de partenariat, passé avec le Conseil régional de Bretagne, le pays de Saint-Malo lance un appel à projets sur le thème de

l'habitat innovant à faible impact environnemental.



L'objectif est de mobiliser un réseau d'acteurs locaux issus d'horizons très divers en vue de contribuer à structurer une filière locale autour de l'habitat innovant.

Types de projets éligibles

- Constitution et animation d'un réseau d'acteurs locaux compétent sur les problématiques d'éco-habitat
- Définition d'un plan d'actions en faveur de l'engagement d'un vaste programme de rénovation du bâti
- Soutien aux projets innovants (habitat évolutif, renouvellement urbain, rénovation passive...)
- Accompagnement à la labellisation et la mobilisation des entreprises locales liées au bâtiment
- Expérimentations d'actions concourant à l'évolution des besoins et des pratiques relatives à l'habitat

Types de bénéficiaires

- **Les maîtres d'ouvrages privés :** associations, groupements, coopératives, entreprises etc.

Modalités de financement Fonds régionaux* :

- Autofinancement minimum : 20 % à 30 %
- Plancher de subvention : 50 000 €
- Plafond de subvention régionale 20% à 50 %

Projets inférieurs à 50 000€ :

Contactez les services du pays de Saint-Malo pour connaître les autres dispositifs en vigueur.

* selon les règles inscrites dans le [contrat de partenariat](#) (fiche action 2.2p-23-24).

A vos projets !

Les dépenses éligibles

• • •

- Études stratégiques, études d'opportunité, études de faisabilité et études préalables,
- Investissements relatifs à des projets innovants d'habitat,
- Information et communication à destination des acteurs locaux ou des usagers,
- Frais de déplacement, d'hébergement, de formation, de petit équipement,
- Aide à la mutualisation de moyens, organisation et appui technique ;

Critères de sélection

• • •

- le caractère innovant et expérimental du projet,
- la qualité du partenariat engagé pour réaliser le projet,
- le caractère supra communal du projet ou de l'impact du projet,
- les modalités de participation du projet à la transition énergétique du territoire,
- la préservation des ressources naturelles, notamment l'eau.
- Conditions spécifiques d'intervention de la Région*

Pour en savoir plus et vous faire accompagner, contactez le pays de Saint-Malo

02 99 21 17 22 - contractualisation@pays-stmallo.fr - pays de Saint-Malo - 23 avenue Anita Conti - 35 400 Saint-Malo

Appel à projet N°3 - Soutien à l'éco-mobilité

2014-2020

Dans le cadre du Contrat de partenariat, passé avec le Conseil régional de Bretagne, le pays de Saint-Malo, lance un

appel à projets sur le thème de l'éco-mobilité, aux particuliers.



L'objectif est de favoriser le développement de solutions de mobilité alternative à l'usage individuel de la voiture pour les particuliers.

Types de projets éligibles

- Consolidation des offres de transport publiques complémentaires à l'offre existante,
- Fédération des acteurs intéressés par la mobilité en vue de développer une offre globale performante,
- Soutien à l'émergence d'un réseau de pistes cyclables dédiées reliant les principales centralités,
- Sensibilisation et promotion des nouvelles formes de mobilité auprès des différents usagers,
- Mise en place d'outils collectifs d'information, de tarification, de billettique entre les offres existantes,
- Expérimentation de nouvelles formes de mobilité liées aux usages (auto-partage) ou aux types (électrique)

Types de bénéficiaires

- **Les maîtres d'ouvrages privés** : associations, groupements, coopératives, entreprises etc.

Modalités de financement

Fonds régionaux* :

- Autofinancement minimum : 20 % à 30 %
- Plancher de subvention : 50 000 €
- Plafond de subvention régionale 50 %

Projets inférieurs à 50 000€ :

Contactez les services du pays de Saint-Malo pour connaître les autres dispositifs en vigueur.

* selon les règles inscrites dans le [contrat de partenariat](#) (fiche action 3.3 p-35-36).

A vos projets !

Les dépenses éligibles

- Études stratégiques, études d'opportunité, études de faisabilité et études préalables,
- Investissements relatifs à des projets innovants,
- Information et communication à destination des acteurs locaux ou des usagers,
- Frais de déplacement, d'hébergement, de formation, de petit équipement,
- Aide à la mutualisation de moyens, organisation et appui technique ;

Critères de sélection

- la qualité du partenariat engagé pour réaliser le projet,
- le caractère supra communal du service de transport,
- le nombre de bénéficiaires pressentis,
- une réflexion préalable à la création du service,
- l'intégration de l'opération au projet de territoire du pays
- une offre de transport mieux intégrée prenant en compte l'ensemble des autorités organisatrices des transports.

Pour en savoir plus et vous faire accompagner, contactez le pays de Saint-Malo

02 99 21 17 22 - contractualisation@pays-stmalo.fr - pays de Saint-Malo - 23 avenue Anita Conti - 35 400 Saint-Malo

Appel à projet N°4 - Soutien aux services aux familles ou de santé

Dans le cadre du Contrat de partenariat, passé avec le Conseil régional de Bretagne, le pays de Saint-Malo, lance un appel à projets autour du

développement de services aux familles ou en matière de santé.



L'objectif est de favoriser le maintien de la population en répondant à ses besoins essentiels, présents et à venir.

Types de projets éligibles

- Amélioration de l'offre en matière de santé ou de services aux familles sur l'ensemble du territoire
- Soutien à la mise à niveau des équipements structurants
- Impulsion de mutualisation de services et d'équipements, et de coopérations entre initiatives du territoire

Types de bénéficiaires

- **Les maîtres d'ouvrages privés** : associations, groupements, coopératives, entreprises etc.

* selon les règles inscrites dans le **contrat de partenariat** (fiche action 4.2 p-40-41).

Modalités de financement Fonds régionaux* :

- Autofinancement minimum : 20 % à 30 %
- Plancher de subvention : 50 000 €
- Plafond de subvention régionale 50 %

Projets inférieurs à 50 000€ :

Contactez les services du pays de Saint-Malo pour connaître les autres dispositifs en vigueur

A vos projets !

Les dépenses éligibles

- Études stratégiques, études d'opportunité, études de faisabilité et études préalables,
- Investissements relatifs à des projets innovants,
- Information et communication à destination des acteurs locaux ou des usagers,
- Frais de déplacement, d'hébergement, de formation, de petit équipement,
- Aide à la mutualisation de moyens, organisation et appui technique ;

Critères de sélection

- le caractère innovant et expérimental du projet,
- la qualité du partenariat engagé pour réaliser le projet,
- le cas échéant, le nombre de bénéficiaires pressentis,
- les modalités de participation du projet à la transition énergétique du territoire,
- la préservation des ressources naturelles, notamment l'eau.
- Conditions spécifiques d'intervention de la Région*

Pour en savoir plus et vous faire accompagner, contactez le pays de Saint-Malo

02 99 21 17 22 - contractualisation@pays-stmalo.fr - pays de Saint-Malo - 23 avenue Anita Conti - 35 400 Saint-Malo



<p>Pays de Saint-Malo</p> <p>Président : Claude RENOULT Vice-président en charge de la contractualisation : Michel PENHOUET Directeur : Bertrand DOUHET</p>	<p><u>Contact :</u></p> <p>Tel : 02 99 21 17 27 Courriel : contact@pays-stmalo.fr</p>
<p>L'équipe en charge du suivi du dispositif au pays de Saint-Malo :</p> <p>Mission contractualisation</p>	<p><u>Contact :</u></p> <p>Tel : 02 99 21 17 22 Courriel : contractualisation@pays-stmalo.fr</p>

En savoir plus / www.pays-stmalo.fr : rubrique le financement de vos projets > contrat de partenariat

